

DÉPARTEMENT DE SEINE-ET-MARNE**CONSEIL DÉPARTEMENTAL**

Séance du vendredi 15 juin 2018

DÉLIBÉRATION N° **CD-2018/06/15-1/02****Accusé de réception – Ministère de l'intérieur**

077-227700010-20180615-lmc100000017362-DE

Acte Certifié exécutoire

Envoi Préfecture : 26/06/2018

Réception Préfet : 26/06/2018

Publication RAAD : 26/06/2018

Commission n° 1 – Aménagement du Territoire, Politiques contractuelles, Environnement et Agriculture
Rapporteur : LAVENKA Olivier

Commission n° 7 – Finances
Rapporteur : CHANUSSOT Jean-Marc

OBJET : Contrats ruraux (CoR).

Le Département et la Région Ile-de-France ont adopté fin 2016 un nouveau règlement pour les contrats ruraux. Ce dispositif contractuel prévoit d'accompagner les projets d'investissement des communes de moins de 2000 habitants ainsi que les syndicats intercommunaux de moins de 3000 habitants.

13 contrats vous sont proposés pour validation : Boissise-la-Bertrand, Citry, Courquetaine, Crèvecœur-en-Brie, Fontenailles, Fromont, Marolles-en-Brie, Nanteau-sur-Lunain, Saint-Cyr-sur-Morin, Saint-Germain-Laxis, Varredes, le Syndicat Pédagogique de Villefermoy et le Syndicat Intercommunal à Vocation Unique de la Petite Montagne.

LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL,

VU le Code général des Collectivités territoriales,

VU la délibération du Conseil régional d'Ile-de-France n° CR 200-16 en date du 17 novembre 2016, relative à l'approbation du règlement du nouveau contrat rural (CoR),

VU la délibération du Conseil général n° 7 /02 en date du 29 juin 2012, adoptant le Règlement Budgétaire et Financier modifié par délibération du Conseil général n°7/01 du 26 avril 2013,

VU la délibération du Conseil départemental n° 1/05 en date du 15 décembre 2016, relative à l'approbation d'une convention territoriale d'exercice concerté des compétences relative au dispositif « nouveau contrat rural » avec la Région-Ile-de-France et au règlement du nouveau contrat rural,

VU la délibération du Conseil régional d'Ile-de-France n° CR 200-16 en date du 17 novembre 2016, relative à l'approbation du règlement du nouveau contrat rural (CoR),

VU la délibération du Conseil régional d'Ile-de-France en date du 30 mai 2018, relative à l'approbation des projets de CoR cités ci-après,

VU la délibération du Conseil départemental n°7/01 en date du 21 décembre 2017 relative au Budget Primitif pour l'exercice 2018,

VU la délibération du Conseil départemental n°x/xx en date du 15 juin 2018 relative à la première décision modificative 2018 pour le budget général et les budgets annexes,

VU le rapport du Président du Conseil départemental,

VU l'avis des Commissions précitées,

Après en avoir délibéré,

DÉCIDE

Article 1 : d'approuver les contrats ruraux avec les communes de Boissise-la-Bertrand, Citry, Courquetaine, Crèvecœur-en-Brie, Fontenailles, Fromont, Marolles-en-Brie, Nanteau-sur-Lunain, Saint-Cyr-sur-Morin, Saint-Germain-Laxis, Varreddes, le Syndicat Pédagogique de Villefermoy et le Syndicat Intercommunal à Vocation Unique de la Petite Montagne, et d'autoriser le Président du Conseil départemental à les signer au nom du Département,

Article 2 :

- d'attribuer une subvention d'un montant 96 280,20 € à la commune de Boissise-la-Bertrand, au titre du nouveau contrat rural,
- d'attribuer une subvention d'un montant de 40 293,00 € à la commune de Citry, au titre du nouveau contrat rural,
- d'attribuer une subvention d'un montant 110 190,00 € à la commune de Courquetaine, au titre du nouveau contrat rural,
- d'attribuer une subvention d'un montant de 111 000,00 € à la commune de Crèvecœur-en-Brie, au titre du nouveau contrat rural,
- d'attribuer une subvention d'un montant de 111 000,00 € à la commune de Fontenailles, au titre du nouveau contrat rural,
- d'attribuer une subvention d'un montant de 78 981,31 € à la commune de Fromont, au titre du nouveau contrat rural,
- d'attribuer une subvention d'un montant de 111 000,00 € à la commune de Marolles-en-Brie, au titre du nouveau contrat rural,
- d'attribuer une subvention d'un montant de 83 616,93 € à la commune de Nanteau-sur-Lunain, au titre du nouveau contrat rural,
- d'attribuer une subvention d'un montant de 111 000,00 € à la commune de Saint-Cyr-sur-Morin, au titre du nouveau contrat rural,
- d'attribuer une subvention d'un montant de 76 120,50 € à la commune de Saint-Germain-Laxis, au titre du nouveau contrat rural,
- d'attribuer une subvention d'un montant de 111 000,00 € à la commune de Varreddes, au titre du nouveau contrat rural,
- d'attribuer une subvention d'un montant 52 440,00 € au Syndicat Pédagogique de Villefermoy, au titre du nouveau contrat rural,

- d'attribuer une subvention d'un montant 231 000,00 € au Syndicat Intercommunal à Vocation Unique de la Petite Montagne, au titre du nouveau contrat rural,

Article 3 : d'imputer la dépense d'un montant total de 1 323 921,94 € au titre de l'action « contrats communaux » - opération 2018 « contrats ruraux ».

Article 4 : d'abroger l'article 5 de la délibération du Conseil départemental en date du 2 février 2018 approuvant les contrats ruraux, et de le remplacer par l'article suivant :

Article 5 : d'attribuer ces subventions pour un montant total de 666 000 € au titre des nouveaux contrats ruraux. Ce montant sera prélevé sur l'action « contrats communaux » - opération 2018 « contrats ruraux ».

Adopté à l'unanimité

Ont voté POUR (44) :

M. Pierre BACQUÉ
Mme Nathalie BEAULNES-SERENI
Mme Cathy BISSONNIER
M. Ludovic BOUTILLIER
Mme Martine BULLOT
M. Jean-Marc CHANUSSOT
M. Bernard CORNEILLE
M. Bernard COZIC
Mme Monique DELESSARD
M. Smaïl DJEBARA
Mme Martine DUVERNOIS
M. Vincent ÉBLÉ
Mme Anne-Laure FONTBONNE
Mme Julie GOBERT
M. Jérôme GUYARD
M. Yves JAUNAUX
M. Denis JULLEMIER
Mme Sarah LACROIX
M. Olivier LAVENKA
M. Jean LAVIOLETTE qui a donné pouvoir à Mme Virginie THOBOR
Mme Nolwenn LE BOUTER
Mme Daisy LUCZAK qui a donné pouvoir à M. Jean-Marc CHANUSSOT
Mme Marianne MARGATÉ
Mme Isoline MILLOT
M. Olivier MORIN
Mme Céline NETTHAVONGS qui a donné pouvoir à Mme Sarah LACROIX
M. Jean-François ONETO
Mme Véronique PASQUIER
M. Ugo PEZZETTA qui a donné pouvoir à Mme Laurence PICARD
Mme Laurence PICARD
Mme Valérie POTTIEZ-HUSSON qui a donné pouvoir à Mme Véronique VEAU
M. Brice RABASTE qui a donné pouvoir à M. Jérôme TISSERAND
Mme Isabelle RECIO
Mme Béatrice RUCHETON
M. Patrick SEPTIERS qui a donné pouvoir à Mme Isabelle MILLOT
Mme Geneviève SERT
Mme Sandrine SOSINSKI qui a donné pouvoir à M. Olivier LAVENKA
M. Jean-Louis THIÉRIOT qui a donné pouvoir à Mme Nolwenn LE BOUTER
Mme Virginie THOBOR

M. Jérôme TISSERAND

M. Xavier VANDERBISE

Mme Véronique VEAU

M. Sinclair VOURIOT qui a donné pouvoir à Mme Geneviève SERT

Mme Andrée ZAÏDI

Ont voté CONTRE (0) :

Se sont ABSTENUS (0) :



Jean-Louis THIÉRIOT
Président du Conseil départemental
de Seine-et-Marne